

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Coopérative de Rogersville Ltee	Numéro de permis 2019460	Date d'inspection Le 26 juin 2025	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville II		Numéro de téléphone (506) 625-0733	
Adresse Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite en début de matinée à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue
 -Pendant la visite le ratio enfant-personnel est maintenu et respecté dans les groupes d'enfant homogène et hétérogène
 -Un registre des incidents (cahier des petits bobos) quotidien est tenu, les parents sont avisés de ceux-ci et signent le registre.
 -Révision et explication du formulaire de rapport d'incident lorsque survient un incident devant être signalé, il fut clarifié lesquels des incidents qui se doivent d'être rapportés et également le fait que ce rapport doit être envoyé au Ministère dans les 24heures suivants l'incident et une copie est donné au parent
 -Les rapports d'incident sont versés dans le dossier de l'enfant
 -Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets.
 -L'eau potable est servie tout au long de la journée
 -Les renseignements concernant les allergies des enfants sont affichées dans l'endroit où la nourriture est préparée
 -L'environnement extérieur est sécuritaire et muni de barrières qui se referment à l'aide d'un loquet.
 -Le matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur est en quantité suffisante et varié, la surface de jeux est munie de plus d'une surface pour permettre différent type d'activité pour les enfants.
 - Selon la direction, l'équipement fixe est installé selon les instructions du fabricant et entouré d'une surface protectrice de la profondeur appropriée. Il fut recommandé de se référer à nouveau au manuel du fabricant pour confirmer si la surface protectrice est suffisante.
 -L'aire de jeux extérieurs offre aux enfants un environnement sécuritaire qui leur permet de jouer et d'explorer
 -Des zones ombragées offertes aux enfants dans l'aire de jeu extérieur doit représenter une superficie d'au moins 0.45m² pour tous les enfants pouvant être accommodés dans l'aire de jeu extérieure. L'un des parcs extérieurs n'a pas de zone d'ombre désignée pour les enfants y jouant.
 -Selon les normes de santé publique, les bacs à sable doivent avoir une toile qui recouvre les bacs à sable. Trois bacs à sable sont mis à la disposition des enfants, aucun de ces bacs n'ont de recouvrement. La direction me confirme qu'ils ont des recouvrements pour ces trois bacs et qu'un rappel sera fait aux membres du personnel

Commentaires généraux

-Il fut recommandé à la direction de consulter auprès des assurances s'ils ont un recouvrement pour les enfants qui utilisent les jeux gonflables.

Observations : Ce matin l'accueil s'est fait dehors, une fois le temps de la collation arrivé les enfants sont entrés pour manger et ils sont tous allés jouer au gymnase, ils ont joué au ballon, à sauter sur des matelas et sur les enfants d'âge scolaire ont fait l'utilisation d'un jeu gonflable. Une fois les jeux moteurs terminés, tous les groupes d'âge se sont préparés au dîner et les tout petits ont transitionné vers la sieste.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 juin 2025

Date

original signé par

Noëlla LaBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 juin 2025

Date